

**RAPPORT A FIN D'OBSERVATIONS DEFINITIVES
SUR LA GESTION
DU LYCEE PROFESSIONNEL RÉGIONAL BLAISE PASCAL
A MARSEILLE
À COMPTER DE L'EXERCICE 2001**

Rappel de procédure

La chambre a inscrit à son programme l'examen de la gestion de l'établissement public local d'enseignement professionnel régional Blaise Pascal à Marseille. Par lettre en date du 5 février 2007 le président de la chambre en a informé conjointement Mmes Jeanne-Hélène Janeczek en poste du 1^{er} septembre 1998 au 31 août 2004 et Martine Nigita en poste depuis le 1^{er} septembre 2004. Mme Martine Nigita a reçu le courrier de la chambre le 6 février 2007, et Mme Jeanne-Hélène Janeczek, le 9 février 2007. Les entretiens de fin d'instruction ont eu lieu respectivement le 20 juin 2007 avec Mme Nigita et le 21 juin 2007 avec Mme Janeczek.

La chambre en sa deuxième section, a arrêté, le 5 septembre 2007, ses observations provisoires qui ont été adressées le 8 octobre 2007 à Mme Martine Nigita, proviseur de l'établissement. La réponse du proviseur en date du 8 novembre 2007 a été enregistrée à la chambre le 12 novembre 2007.

Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du commissaire du Gouvernement, la chambre en sa deuxième section, a arrêté, le 29 avril 2008, le présent rapport d'observations définitives

Le rapport a été communiqué, à Mme Nigita, proviseure en fonction.

La chambre n'a reçu aucune réponse dans le délai légal d'un mois.

Ce rapport devra être communiqué par la proviseure à son assemblée délibérante lors de la plus proche réunion suivant sa réception. Il fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour, sera joint à la convocation adressée à chacun de ses membres et donnera lieu à un débat.

Ce rapport sera, ensuite, communicable à toute personne qui en ferait la demande en application des dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Le contrôle de gestion du lycée d'enseignement professionnel régional Blaise Pascal à Marseille a été intégré dans le cadre de l'enquête commune aux chambres régionales et territoriales des comptes et à la Cour des Comptes, menée sur l'efficience et l'efficacité des lycées professionnels.

Cette enquête se compose de trois volets : le premier volet porte sur le pilotage des formations de lycées professionnels par l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale ; le second porte sur les programmes régionaux de formation professionnelle ; le troisième, enfin, se fonde sur l'examen d'un échantillon de lycées professionnels.

La chambre a examiné les points suivants :

- La présentation du lycée professionnel régional ;
- Sa situation financière ;
- L'intégration de l'établissement dans son environnement ;
- Le coût de la formation

1. LA PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le lycée professionnel Blaise Pascal, créé au début des années soixante proposait initialement des formations industrielles (ajusteurs-monteurs, fraiseurs, tourneurs). Des formations pour la préparation à un CAP, puis à un diplôme de technicien de prothèse-orthèse, d'audiovisuel et de projectionnistes furent ensuite créées, ainsi que des sections tertiaires (secrétariat et comptabilité) et un BEP optique lunetterie.

Le lycée occupe 4 bâtiments d'une superficie totale de 10 396 m². L'établissement ne dispose pas d'internat mais offre un service de demi-pension. Il accueille en 2006 538 élèves. En pratique, l'établissement peut accueillir 580 élèves. Son taux de remplissage moyen est de 93 % :

Effectifs fin septembre 2005 (CAP)				
Capacité		Réalité		Taux de remplissage
3PP	24	3PP	24	100,00 %
BEP	241	BEP	235	97,50 %
CAP	150	CAP	141	94,00 %
Bac Pro	135	Bac Pro	111	82,20 %
DT	30	DT	27	90,00 %
TOTAL	580		538	93,00 %

L'établissement n'est pas support d'un Greta mais accueille une formation du Greta de Marseille Ville sur l'année scolaire, le CAP «*opérateur projectionniste de cinéma*» et des actions ponctuelles dans les formations à la photographie, au cinéma numérique, à la prothèse et à l'optique lunetterie à la demande de candidats à ces formations.

Le lycée fait partie du groupement comptable situé au collège André Chenier.

Il accueille les élèves dans différentes filières. Les filières tertiaires (BEP et baccalauréat professionnel) représentaient 40 % des effectifs ; la filière photographique (CAP) représente 21 % des effectifs ; la filière prothèse orthèse (CAP et diplôme de technicien) représente 11 % des effectifs ; les formations microtechniques et maintenance des systèmes mécaniques automatisés assurées au niveau du BEP et du baccalauréat représentent 8 % ; enfin, la formation en optique lunetterie qui débouche sur l'obtention d'un BEP et la formation de projectionniste de cinéma sur l'obtention d'un CAP représentent chacune 5% du nombre total des élèves :

Elèves 2006/2007 – SourceCAP								
BAC PRO - DT		%	BEP		%	CAP		%
Comptabilité	30	5,58 %	Comptabilité	89	16,54 %	Photographie	84	15,61 %
Secrétariat	40	7,43 %	Métiers du secrétariat	58	10,78 %	Prothèse orthèse	31	5,76 %
Microtechniques	13	2,42 %	Métiers de la production mécanique informatisée	29	5,39 %	Opérateur projection. de cinéma	26	4,83 %
Photographie	28	5,20 %	Maintenance des systèmes mécaniques automatisés	30	5,58 %	Total CAP	141	26,21 %
DT prothèse orthèse	27	5,02 %	Optique Lunetterie	29	5,39 %			
Total BAC PRO	138	25,65 %	Total BEP	235	43,68 %			
3ème à découverte 3DP6	24	4,46 %						
TOTAL GENERAL	538	100,00 %						

Depuis la rentrée 2005, une classe 3^{ème} DP6 «3^{ème} à découverte professionnelle 6 Heures», qui regroupe des élèves issus des classes de 4^{ème} manifestant un intérêt pour la formation professionnelle, a été ouverte.

98 % des élèves sont recrutés dans le département des Bouches-du-Rhône. Le nombre des établissements d'origine des élèves est très élevé : 116 établissements différents pour les élèves recrutés à la rentrée 2006 (des collèges, publics et privés, mais aussi des lycées généraux et des lycées professionnels publics et privés).

Selon le rectorat, en 2006, 67,6 % des élèves présentant un CAP ont réussi, pour une moyenne académique de 73,5 % ; 50 % des élèves présentant un BEP ont réussi, pour une moyenne académique de 70,2 % et 79,6 % des élèves présentant un bac pro ont réussi, pour une moyenne académique de 78,8 %.

A cet égard la proviseure a constaté qu'un établissement proche et accueillant des élèves des mêmes quartiers et avec les mêmes difficultés sociales que Blaise Pascal a obtenu des résultats supérieurs à l'examen du BEP en 2006, avec 68% de réussite. Elle a tiré les conséquences de cette différence de réussite par des actions dans les domaines suivants : sensibilisation des enseignants des disciplines, particulièrement en mathématique, anglais et français, travail avec les inspecteurs des disciplines concernées, développement de l'intégration des premières années de BEP, et mises en place de tutorat.

Selon une étude effectuée par l'établissement, les sorties d'élèves en cours de scolarité étaient de 84 en 2003, 73 en 2004 et 55 en 2005, dont près de 50 % en raison d'événements extérieurs à l'établissement : rentrée dans la vie active, changement d'établissement ou d'orientation, pour cette dernière année scolaire.

Le taux d'abandon des élèves au lycée professionnel Blaise Pascal est moins important que celui de l'ensemble de l'académie, sauf pour le baccalauréat professionnel: ainsi, en 2005, le taux d'abandon des élèves de BEP en première année est de 9,2 % à Blaise Pascal et dans l'académie de 15,3 %. Pour les CAP, en première année, le taux d'abandon est de 9,6 %, et le taux de l'académie de 25,7 %, écart qui s'explique par l'existence à Blaise Pascal de CAP

attractifs et aux débouchés professionnels. En revanche, pour le baccalauréat professionnel, en première année, le taux d'abandon est de 23,3 % à Blaise Pascal et seulement de 16,4 % dans l'académie.

Depuis 2001, le nombre d'élèves est en diminution. En 2001, il y avait 9,55 élèves par enseignant pour 573 élèves inscrits, et en 2006 9,27 élèves par enseignant pour 547 élèves. Selon la chef d'établissement, «*le lycée ne souffre pas de décalage entre l'offre et la demande de formation*» :

Année scolaire	01/02/	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Effectifs élèves	573	567	554	535	537	547
Nombre de divisions	28	29	29	29	30	30
Effectifs enseignants en personnes physiques	63	67	70	67	61	64
Effectifs enseignants en ETP	60	60	60	58	58	59
Elèves/enseignant	9.55	9.45	9.23	9.22	9.26	9.27

En ce qui concerne l'inadéquation entre les effectifs et l'offre de formation, relevée dans le rapport public sur le système éducatif d'avril 2003, la proviseure constate : «*En lycée professionnel, la difficulté est de mettre en adéquation l'offre de formation avec le demande des familles et les besoins des professionnels. Il est banal de rappeler que la demande des familles se dirige très difficilement vers des secteurs dans lesquels les professionnels expriment des besoins (bâtiment par exemple). De plus, la modification de l'offre de formation en lycée manque structurellement de réactivité; les coûts, les incidences sur les postes d'enseignants sont des freins à l'évolution de l'offre de formation*».

Concernant le taux de perte qui décrit le rapport entre les élèves inscrits et effectivement présents à la rentrée scolaire, la proviseure précise : «*la section comptabilité est seule concernée par une déperdition entre l'affectation et la réalité en septembre : chaque année, entre 4 et 6 places vacantes (sur 45 places). Dans les autres sections, en cas de refus d'affectation, les listes supplémentaires suffisent à remplir les divisions. Le nombre important de refus d'affectation en comptabilité s'explique par les départs dans le privé. Un nombre important de familles effectuent une demande d'affectation en comptabilité «par sécurité», et négocient dans le même temps une inscription dans le privé, que ce soit en comptabilité ou dans d'autres sections. La demande d'affectation en comptabilité est très rarement un choix positif; c'est le plus souvent un choix par défaut, les professeurs principaux de collège incitant les élèves en difficulté de troisième à demander, même en troisième voeux la section, dont ils savent qu'elle est très répandue dans les LP de Marseille et que, par conséquent, elle est relativement «facile» à obtenir. Il s'agit de s'assurer que les élèves auront une place dans un lycée*».

Les effectifs des agents ATOS sont constants sur la période.

	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Attaché gestionnaire	1	1	1	1	1	1
Sasu	1	1	1	1	1,5	1,5
Adjoint administratif	1,5	1,5	1,5	1,5	1	1,5
Ouvriers d'entretien et d'accueil	6	6	6	6	6	6
Portier	1	1	1	1	1	1
Ouvriers professionnels	3	3	3	3	3	3
Maîtres ouvriers	2	2	2	2	2	2
TOTAL	15,5	15,5	15,5	15,5	15,5	16

2. LA SITUATION FINANCIERE

La situation financière de l'établissement est satisfaisante. Le budget de 2005 du lycée Blaise Pascal est d'un montant de 741 550,90 € en section de fonctionnement et de 61 398,94 € en opérations en capital soit un total général de : 802 949,84 €.

Le fonds de roulement

Il correspond aux réserves disponibles de l'établissement. Depuis 2001, le fond de roulement s'est accru de 89 %, passant de 89 000 € en 2001 à 168 000 € en 2005. Ainsi, en 2005, les réserves de l'établissement représentent 48 % du montant de la subvention de la région qui s'élevait à 352 589,04 €.

Les recettes du service général

Les recettes du service général s'élèvent à 465 138,90 €, dont notamment 223 686,07 €, de subvention versée par la région et représentant 48 % des recettes totales. Les subventions de l'Etat, 231 989,26 €, concernent principalement les dépenses à caractère social, comme les fonds sociaux, la subvention pour bourses et aides.

Les recettes des services spéciaux

Les ressources de l'enseignement technique, chapitre J1, d'un montant total de 175 973,17 € se composent pour l'essentiel de la subvention de la région soit 127 172,97 €, représentant 72 % des recettes de l'enseignement technique, et de l'utilisation de la taxe d'apprentissage pour un montant de 20 870,48 € qui représente 12 % des recettes totales. L'établissement ne procède pas à la vente d'objets confectionnés. Les recettes du chapitre spécial R2 «service annexe des services d'hébergement», dont la principale ressource est constituée des produits scolaires s'élèvent à 73 831,91 €.

Les recettes en capital

En 2005, les recettes en capital comprennent 26 433,94 € de subvention de la région et 34 377,92 € de subvention de l'Etat.

L'utilisation de la taxe d'apprentissage en 2005

En 2005, l'établissement a utilisé dans sa totalité les sommes versées au titre de la taxe d'apprentissage, soit, 20 870,48 € au chapitre J1 «*enseignement technique*».

3. L'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT

Les relations du lycée avec les entreprises, les chambres de commerce et d'industrie partenaires sont peu développées

Les formations assurées par le lycée le mettent en relation avec des entreprises de très petite taille (cinémas, photographes, ortho prothésistes, cabinets d'experts comptable, ...). Seule la formation ouverte très récemment de Bac Pro Microtechnique devrait, selon la proviseure, permettre d'envisager un partenariat avec une ou plusieurs entreprises de plus grande taille. Un appariement a été signé en 2006 avec un établissement scolaire espagnol, dans le cadre de l'organisation de périodes de formations en entreprise en Espagne. Les relations avec les chambres de commerce et des métiers sont épisodiques.

Les relations de l'établissement avec les organismes de formation

Après avoir été rattaché au bassin de formation Marseille-Est-Aubagne-La Ciotat, depuis la rentrée de septembre 2006, le lycée dépend du bassin de formation Marseille Etoile Sud. Dans les deux cas, ces bassins ne coïncident pas avec la zone d'emplois définie par l'INSEE. Dans le cadre du nouveau bassin, le lycée Blaise Pascal est le seul lycée professionnel ce qui ne permet ni comparaisons ni actions concertées avec d'autres établissements de ce type.

La proviseure a connaissance de l'existence d'un COTEF, mais elle n'a jamais été informée de ses activités.

Dans le cadre de la préparation des choix d'orientation, le lycée met en place un accueil des élèves de 3^{ème} volontaires, en mini stage d'une demi journée ou d'une journée, dans la section souhaitée. Il participe à des réunions d'information à destination des professeurs principaux et des familles à la demande des établissements. L'établissement prend part à des forums d'information et d'orientation. Il organise une journée Portes Ouvertes du lycée où il accueille parents et élèves intéressés par les filières enseignées au lycée. Par ailleurs, par le biais du site internet du lycée, des demandes d'informations sont reçues par l'établissement.

Les relations ne sont pas très étendues avec les établissements d'enseignement supérieur ou de formation post baccalauréat, compte tenu du petit nombre d'élèves suivant ces formations, de la dispersion des choix et du peu d'actions dans ce domaine. Une négociation avec l'IUP Image et Son d'Aubagne est actuellement en cours.

Pour présenter son offre de formation, le lycée participe à de nombreux salons et rencontres comme «*métierama*», ou les salons d'Allauch, d'Ollioules, et de Cannes. Le lycée participe également à des rencontres en fonction des demandes effectuées par les différents établissements scolaires de l'académie. Dans sa zone de recrutement, le lycée organise une «*journée portes ouvertes*» et des mini stages dans la section souhaitée pour les élèves de collège. Sur son site internet, le lycée présente l'ensemble de ses formations.

Les relations de l'établissement et des services de l'Education nationale

La chef d'établissement a défini le projet d'établissement en fonction du projet académique. Le projet est concerté au sein de l'établissement mais peu avec les familles, si ce n'est par le biais des représentants au conseil d'administration. Il s'intègre dans le plan triennal académique.

La mise en place de la LOLF a donné lieu en octobre 2004 à des réunions d'informations pour les chefs d'établissement et les gestionnaires. A cet égard, la chef d'établissement souligne que «*Le projet d'établissement ne participe pas à la mise en place de la LOLF. Le lycée y est très peu associé. En effet, les moyens délégués à l'enseignement (Dotation globale annuelle), sont délégués annuellement, sans qu'il soit possible, pour l'instant, de contractualiser sur plusieurs années. Pour le reste, les moyens et ressources accordés par l'Etat (et qui ne sont pas des ressources affectées) sont peu de choses (en tout 245 € pour la classe de 3DP6)*».

Par ailleurs l'établissement participe à la démarche académique d'élaboration du projet triennal des formations : la proviseure indique qu'elle présente son projet de manière succincte devant le recteur, le représentant de la région et l'ensemble des chefs d'établissements du bassin.

Le lycée Blaise Pascal a réuni le 14 décembre 2006 un conseil pédagogique siégeant en tant que groupe de pilotage informatique à but pédagogique. Le premier dossier du conseil pédagogique concernait l'établissement d'un état des lieux sur l'étendue et sur le fonctionnement du réseau informatique existant dans l'établissement et l'optimisation de l'outil informatique. Par ailleurs, la proviseure souligne que «*Le Conseil Pédagogique travaille sur l'amélioration de l'accueil et de la scolarité des élèves de première année de BEP/CAP. Les pistes explorées portent sur l'aménagement des premiers jours de l'année scolaire, la généralisation des actions de tutorat (élèves/profs) et de parrainage (élèves/élèves).* »

En décembre 2006, un projet annuel de performance des établissements, mis en œuvre par le lycée, a fait l'objet d'une transmission aux services académiques. Ce programme comporte huit objectifs. Le lycée Blaise Pascal a sélectionné trois objectifs assortis d'indicateurs de suivi. La réalisation des trois objectifs choisis est liée à l'énoncé d'un chiffrage sur l'année n - 1, sur l'année n et en 2010, et à la mise en œuvre d'actions pour atteindre les objectifs choisis.

Pour l'objectif n° 1 «*amélioration du taux de réussite au BEP*», le chiffrage 2005 était de 50,5 % et de 51 % en 2006; la cible à atteindre en 2010 est de 62 %. Les actions mise en place porteront sur les points suivants :

- la remédiation en français (1^{ère} année), accueil des élèves, après évaluation dans des ateliers définis selon les besoins détectés. accent mis sur les fondamentaux, lecture des consignes ;
- communiquer pour faire de l'orientation du BEP un vrai choix ;
- améliorer l'accueil et l'encadrement des élèves de BEP. Développement d'actions pour que les élèves respectent leur travail d'élève (assiduité, travail, comportement).

Pour l'objectif n° 2 «*amélioration du taux de réussite au bac pro comptabilité*», le chiffrage 2004 était de 54,2 % et de 32 % en 2005 ; la cible à atteindre en 2010 est de 65 %. Les actions porteront sur les points suivants :

- l'encadrement et la motivation des élèves ;
- rendre plus efficaces les périodes de formation en entreprise ;
- repenser et systématiser les épreuves communes et bacs blancs.

Pour l'objectif n° 3 «réduire l'absentéisme des élèves», le chiffre 2004 était de 59 demi journées en 2005 ; il est de 50 demi journées ; la cible à atteindre en 2010 est de 40 demi journées. Les actions seront les suivantes :

- resserrer les liens avec les familles (suivi plus individualisé) ;
- conserver et améliorer le fonctionnement de la commission vie scolaire ;
- fortifier l'Observatoire des Ruptures.

L'établissement décompte 32 semaines de cours (les 4 semaines du mois de juin étant utilisés pour les examens), dont 5 jours par semaine. 32 semaines équivalent à 320 demi journées.

Les absences sont suivies sur un logiciel. Selon le bilan de l'année scolaire 2006-2007 les élèves ont été absents 56,55 demi-journées sur l'année scolaire, soit 28 jours en moyenne. Cette moyenne annuelle lisse les variations mensuelles : ainsi, si au mois de septembre 2006 les absences sont de 5 demi journées, elles représentent 13,57 demi-journées en mai 2007. Au total le nombre de demi journées d'absence est de 31 047 sur l'année scolaire 2006-2007 soit 15 523 jours. Rapporté au nombre de journées théoriques de présence (soit le nombre d'élèves multiplié par le nombre de demi journées prévues pour suivre des cours), le taux d'absence des élèves sur l'année est de 17 %, mais il atteignait 20 % au mois de janvier 2007 et 30 % en mai 2007.

Ainsi, sur l'année scolaire 2006-2007, le nombre d'élèves ayant au moins une absence d'une demi journée par mois est supérieur à 75 % de l'effectif. Ce pourcentage s'élève à 99% au mois de mai.

Il n'est donc pas rare, comme l'a noté la proviseure, qu'un enseignant assure un cours devant seulement 4 élèves le vendredi après-midi.

La présentation de la réalisation des objectifs du projet d'établissement n'est pas effectuée systématiquement, en revanche un bilan partiel des actions peut être présenté à l'occasion des différents conseils d'administration.

4. LE COUT DE LA FORMATION

La chef d'établissement ne connaît pas les coûts du personnel enseignant et du personnel administratif de son établissement.

Au terme des informations transmises par l'établissement sur le coût des personnels (CES, CEC, CAE, AED) intégré dans le budget de l'établissement et des éléments transmis par le rectorat d'Aix-Marseille sur le coût des différents personnels de l'établissement, le coût du bâtiment n'étant pas pris en compte, le coût moyen d'un élève du lycée Blaise Pascal est de 8 799,43 € en 2005 :

Blaise Pascal - 538 élèves : coût moyen d'un élève en 2005

Dépenses de personnel	Personnel EN CEC CES CAE	Coût total Employeur Coût Coût total	3 947 771,53 € 54 851,75 € 4 002 623,28 €
Dépenses de fonctionnement	1 ^{ère} section A1-A2-B-C-D-F Dépenses à déduire	Coût total Pas Emop R2 compte 658-8 Moins participation FC compte 7586 Total	446 448,62 € 4 618,24 € 2 770,00 € 439 060,38 €
	Service spéciaux	J1 J2 J31 J32 N1 R81 R83 R84 Moins participation FC compte 7586 Moins R82, R83 Total	221 152,48 € 3 580,00 € 54 851,75 € 162 720,73 €
		Total	601 781,11 €
Dépenses d'hébergement	Dépenses de personnel R2	Déjà compté, car pas donné Total	 73 949,80 € 73 949,80 €
Dépenses d'investissement	Amort. et dépré. lycée Amortissement bâtiments Région	 Total	55 737,51 € 55 737,51 €
		Total général	4 734 091,70 €
Coût moyen par élèves en 2005			8 799,43 €

La dotation globale horaire, dite DHG, qui correspond à l'ensemble des heures d'enseignement allouées à un établissement en fonction de ses spécialités, représente à Blaise Pascal pour l'année scolaire 2005-2006 le total de 40 419 heures. Le coût de l'heure enseignée (rapport entre le coût des enseignants soit 3 947 771,53 € en 2005 et le total des heures prévues par la DHG) ressort à 97,67 €/heure.

Le coût des heures d'absence des enseignants est élevé comme on le voit dans le procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2006 relatif au remplacement de courte durée, qui indique que 1390 heures n'ont pas été remplacées sur la période du 3 octobre 2005 au 10 février 2006, soit un coût total de 135 762,94 €.

La Chambre rappelle qu'un jugement du tribunal administratif de Clermont Ferrand (14 juin 2006 *Charasse*) a sanctionné l'Etat pour l'absence d'un enseignant de philosophie durant la totalité du 3ème trimestre précédant le baccalauréat

La juridiction soulignait notamment : *«Considérant que la mission d'intérêt général d'enseignement qui lui est confiée impose au ministre de l'Éducation nationale l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières obligatoires inscrites aux programmes d'enseignement telles qu'elles sont définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur selon les horaires réglementairement prescrits ; que le manquement d'un enseignant, en l'absence de toute justification tirée des nécessités de l'organisation du service, de l'enseignement considéré pendant une période appréciable, est constitutif d'une faute de nature à engager la responsabilité de l'État».*

Le Président,



Bertrand SCHWERER